

# Initiative actualité de protection



**OUI À LA PROTECTION  
contre la sexualisation  
à l'école maternelle  
et à l'école primaire**



## Propos sur l'initiative populaire



*Ulrike Walker  
Co-présidente du  
Comité de l'initiative*

### Une pédagogie sexuelle non scientifique favorise les abus sexuels

Il y a des petits enfants qui se cachent les yeux et se bouchent les oreilles pour ne pas devoir apprendre comment on fait un bébé. Un court-métrage<sup>1</sup> le montre clairement sur Internet. En fait, cette réaction n'est autre qu'une défense naturelle. Une défense qui est en permanence agressée par les sexopédagogues émancipateurs. On affirme même que pour nos tout-petits, la prévention sans éducation sexuelle n'est pas possible, et qu'elle empêche même une prévention efficace. Quelle sottise.

Comprenons-nous bien: nommer les parties sexuelles n'a rien à voir avec l'éducation sexuelle des enfants dont on veut inonder notre pays. Pour illustrer la perfidie de cette pédagogie sexuelle non scientifique, prenons un exemple tiré

du programme «Mon corps m'appartient»: par la formule «Ce que je ressens est-il un consentement, ou non?», on fait passer en sous-main ceci: si ton sentiment est agréable, donc s'il te fait dire OUI, l'«oncle» ou la «tante» peut te toucher partout. On prévoit aussi qu'une partie du programme de prévention soit, à l'école maternelle, des jeux d'attouchement, et le thème de la masturbation y aura toute sa place. Cela semble tout-à-fait dans la ligne de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant: «Les enfants ont le droit de décider comment, quand, où et par qui ils veulent qu'on les touche. Ils doivent être confortés dans leur désir d'éprouver consciemment et de réfléchir à divers contacts, à ceux qui pour eux sont normaux, et à ceux qui ne le sont pas»<sup>2</sup>.

Peut-être devrions-nous enfin penser au bien de l'enfant et ne pas nous laisser abuser par du verbiage tel que «conforme à l'âge» et «prudent». Nous préférons que les enfants apprennent à dire «Stop!», car nul n'a à chercher quoi que ce soit dans la sphère intime d'un enfant!

Ulrike Walker  
Co-présidente du Comité de l'initiative

Film<sup>1</sup>: <http://www.blick.ch/life/ob-sie-wollen-oder-nicht-hier-erfahren-kinder-wo-babys-herkommen-id3424765.html>

Brochure<sup>2</sup>: Information pour les parents et autres proches, «Mon corps m'appartient», page 6, 2006, Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant, 3001 Berne

# Extraits de 10 discours convain

Dans l'après-midi du 4 mars 2015, au Conseil national, a eu lieu le débat au sujet de l'initiative populaire sur la «Protection contre la sexualité à l'école maternelle et à l'école primaire». Après une passe d'armes de trois heures, 36 parlementaires se sont prononcés pour l'initiative, 12 se sont abstenus et 134 ont voté contre, obéissant surtout à la discipline de parti. Les 10 Conseillères nationales et Conseillers nationaux suivants ont fait chacun un exposé de cinq minutes. En voici d'importants extraits, avec nos remerciements chaleureux à l'adresse des orateurs.



**Erich Siebenthal (V, BE):**

« L'initiative «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» mérite notre soutien. (...) Être parents, cela signifie porter toute responsabilité dans ce domaine-là aussi. Les parents doivent se demander sérieusement qui doit être responsable de l'éducation sexuelle de leurs enfants:

les parents, ou l'école? Il me semble important d'impliquer les parents dans cette responsabilité. (...) L'initiative renforce la famille. Mais elle donne aussi, au cas où les parents ne peuvent s'acquitter de cette mission essentielle, la possibilité de déléguer celle-ci à l'Etat dès que leur enfant a passé neuf ans. Le Oui à l'initiative est donc aussi un Oui à la famille. »



**Roberta Pantani (V, TI):**

« L'école maternelle doit rester un lieu où les enfants découvrent, par un apprentissage ludique, des normes sociales et se préparent à la vie scolaire des dix années qui suivront. Il ne s'agit pas d'interdire l'éducation sexuelle, mais de la proposer

à un moment approprié qui corresponde à l'âge de l'enfant. L'âge de l'école maternelle – permettez-moi cette remarque – n'est assurément pas celui qui convient. (...) A quiconque pense que cette initiative n'a rien à faire dans la constitution, on rappellera que récemment, dans la constitution, nous avons édicté des règles même pour l'éducation musicale, la garde des enfants hors du milieu scolaire et la promotion de l'art cinématographique. Je pense que le faire pour l'éducation sexuelle de nos enfants est une question digne d'intérêt et beaucoup, beaucoup plus importante encore que celles qui sont évoquées plus haut. »



**Verena Herzog (V, TG):**

« L'éducation sexuelle et l'information des enfants et adolescents est une question délicate. Les parents sont sans doute ceux qui sentent le mieux à quel moment et dans quelle mesure leur enfant est prêt, et jusqu'à quel point il lui est possible d'apprendre des choses sur la sexualité. Les parents ont aussi la chance de pouvoir se concentrer sur les questions de leur enfant. (...) L'éducation, incluant le thème de la sexualité, est l'affaire des parents; l'instruction est l'affaire de l'école. A ce jour, on a renoncé, jusqu'à la fin de l'école primaire, à une éducation sexuelle obligatoire. Les cours sur la sexualité est majoritairement dispensé dans le secondaire, en cours de biologie. (...) L'école ne doit pas non plus être sans cesse supporter la charge d'autres thèmes qui, eux, sont à traiter dans le cercle parental. »

« L'Etat devrait s'abstenir d'une éducation sexuelle ample, teintée d'idéologies idéologiques. La sexualité est le cœur de la vie humaine, clairement partie de la sphère privée, la plus noble de toutes les valeurs. Elle est harmonieuse dans la société humaine. L'Etat demeure neutre ou s'abstient dans tous les domaines où il n'y a pas de valeurs, des conceptions et des idéologies tranchées. Benjamin Constant fait preuve d'une grande sagesse: l'existence humaine qui, de nécessité, reste inaliénable est de droit hors de toute compétence sociale. »



**Jean-Pierre Graber (V, BE):**

« L'Etat devrait s'abstenir d'une éducation sexuelle ample, teintée d'idéologies idéologiques. La sexualité est le cœur de la vie humaine, clairement partie de la sphère privée, la plus noble de toutes les valeurs. Elle est harmonieuse dans la société humaine. L'Etat demeure neutre ou s'abstient dans tous les domaines où il n'y a pas de valeurs, des conceptions et des idéologies tranchées. Benjamin Constant fait preuve d'une grande sagesse: l'existence humaine qui, de nécessité, reste inaliénable est de droit hors de toute compétence sociale. »

« L'Etat devrait s'abstenir d'une éducation sexuelle ample, teintée d'idéologies idéologiques. La sexualité est le cœur de la vie humaine, clairement partie de la sphère privée, la plus noble de toutes les valeurs. Elle est harmonieuse dans la société humaine. L'Etat demeure neutre ou s'abstient dans tous les domaines où il n'y a pas de valeurs, des conceptions et des idéologies tranchées. Benjamin Constant fait preuve d'une grande sagesse: l'existence humaine qui, de nécessité, reste inaliénable est de droit hors de toute compétence sociale. »

# Incidents au Conseil national en faveur



© Lukas Lehmann/Keystone

## Sebastian Frehner (V, BS):

« En tant que Co-Président du Comité d'initiative, je voudrais vous commenter brièvement la manière dont est née cette initiative, et rectifier quelques contre-vérités apparaissant dans le message du Conseil fédéral. Celui-ci y affirme que ce sont des reportages médiatiques fallacieux qui ont déclenché l'initiative. C'est faux: ces reportages touchaient juste. (...) Il affirme ensuite qu'affirmer que dans le cadre de l'éducation sexuelle, des enfants puissent être choqués par des éléments pornographiques, est absolument infondé. Encore faux! Car les contenus de la sex-box bâloise étaient effectivement douteux. Par exemple, des illustrations de la sex-box bâloise destinée aux enfants d'école maternelle avaient pour thème l'orgasme. Lors d'un exercice, on étendait un linge sur un enfant, et tous les autres enfants pouvaient alors lui palper les organes génitaux – c'est une saloperie!

Quand les parents bâlois voulurent ouvertement envoyer aux foyers de Bâle-Ville des prospectus portant des illustrations tirées de la sex-box destinée aux enfants des écoles maternelles, la Poste suisse le leur a refusé, arguant ne pouvoir expédier de la publicité incluant un contenu pornographique et choquant. Pourtant, ces illustrations étaient censées convenir à nos enfants des écoles maternelles (...).

En résumé, on peut dire ceci: le message du Conseil fédéral contient des contre-vérités fallacieuses, qui jettent un jour mensonger sur l'initiative. C'est grâce à celle-ci qu'il peut y avoir de nouveaux garde-fous judicieux et modérés pour l'éducation sexuelle. L'initiative populaire prévoit depuis peu des cours de prévention contre la pédophilie. Elle protège les petits enfants contre les transgressions liées à l'éducation sexuelle, et elle renforce les droits des parents en ce qui concerne l'éducation sexuelle de leurs enfants. Je vous demande donc, pour le bien des enfants de notre pays, d'approuver cette initiative populaire. »

de rendre obligatoire toute éducation sexuelle et de connotations sociales à son sujet font partie de la vie privée. La liberté de conscience, la liberté de religion, et le «vivre ensemble» ne pourront être pérennisés que si on maintient le plus possible d'interventions dans la vie fortement imprégnés par des valeurs très divergentes. (Le philosophe) a écrit en écrivant : «Il y a une partie individuelle et indépendante et qui



## Andrea Geissbühler (V, BE):

« Dans ma formation d'enseignante en école maternelle, on nous a instruites, entre autres, sur la psychologie du développement de l'enfant. La sexualisation des enfants à l'école maternelle et à l'école primaire n'a jamais été abordée, car à leur âge, il est trop tôt pour leur en parler. La pratique actuelle, par exemple celle qui a cours dans le canton de Berne, a fait ses preuves. Les parents, enseignants et enfants sont satisfaits que l'éducation sexuelle commence à partir de douze ans. Grâce à cette pratique, nous avons engrangé des expériences positives, et aucune des adolescentes de moins de douze ans ne s'est retrouvée enceinte. Il est donc suffisant d'informer les enfants à partir de douze ans sur la sexualité. Pour que cette pratique éprouvée puisse continuer d'être mise en œuvre, on a besoin de cette initiative populaire. Je vous demande donc de lui apporter votre soutien. »

# eur de l'initiative de protection



**Sylvia Flückiger (V, AG):**

« Pourquoi ne doit-il pas y avoir d'éducation sexuelle à l'école maternelle et dans les première et deuxième classes de l'école primaire? Très

simple: une éducation sexuelle précoce n'apporte rien; elle est même plutôt nuisible. Les petits enfants sont facilement influençables et manipulables. Avant l'âge de 10 ans, on n'a pas besoin d'éducation sexuelle. Des spécialistes le confirment, par exemple le Professeur Remo Largo, pédiatre. Un cours de prévention accompagné d'éducation sexuelle, dit-il, ne peut absolument pas toucher les petits enfants dans le monde qui est le leur, et ne fait que blesser leur pudeur. L'idée que l'éducation sexuelle pourrait avoir un effet préventif contre les agressions est purement et simplement erronée, c'est une illusion de notre monde obsédé par la prévention tous azimuts. »



**Jean-Pierre Grin (V, VD):**

« Un reproche fait à cette initiative, c'est qu'elle porte atteinte à la souveraineté cantonale. Pas du tout ! Le texte du message dit clairement que les dispositions de l'initiative s'inscrivent dans le chapitre de la Constitution sur les droits fondamentaux. Un droit fondamental ne crée pas de transfert de compétence entre la Confédération

et les cantons, puisque c'est un droit qui doit être respecté par toutes les autorités. La seule entité qui pourrait voir ses compétences limitées par cette initiative, c'est l'Office fédéral de la santé publique dans la mesure où il édicte des éléments obligatoires concernant certains programmes des cantons. Cette initiative est respectueuse de la sexualité des enfants, qu'elle inscrit comme un droit fondamental, n'empiétant nullement sur la compétence cantonale. »



**Toni Bortoluzzi (V, ZH):**

« Le «Centre de compétences Education sexuelle à l'école» de la haute école pédagogique de Suisse centrale a été chargé, par l'Office fédéral de la santé publique, d'établir, au sein de l'école et dans toute la Suisse, les bases d'un ancrage des thèmes relatifs à la sexualité et aux relations.

Sous le titre «L'éducation sexuelle et l'école», on a élaboré un concept de base. (...) Pour les enfants de cinq ans, par exemple, à la rubrique «étapes du développement», on écrit: «Découverte ludique des rôles sexuels: jeux de rôle (jouer à papa-maman, familles à deux mères ou deux pères, monoparentale, être amoureux, rapport sexuel)». Vous pourrez regarder ça ensuite. Cela émane d'une haute école, ce sont vraiment des spécialistes qui ont écrit cela. Voyez-vous, je soutiens l'initiative, car de telles élucubrations théoriques venant de pédagogues étrangers à la réalité sociale doivent être restreintes. C'est la raison de mon soutien à l'initiative. »



**Felix Muri (V, LU):**

« Sous couvert des notions de prévention et de santé sexuelle, depuis des années déjà, l'Office fédéral de la santé publique pousse à une éducation sexuelle idéologique exigeant une influence sexualisante dès l'école maternelle. Quiconque ne voit là que lutte contre les abus sexuels, prévention et information traditionnelle sur la sexualité, est à côté de la plaque. Les «coffrets sexe» de Bâle ne furent qu'un début. (...) Pour l'instant, l'initiative représente la seule manière appropriée de contrer ces visées de l'Office fédéral de la santé publique. Je vous demande de recommander son adoption. »

## Communiqué de presse Münchenstein, le 4 mars 2015

# Au Conseil national, des interventions très fortes en faveur de l'initiative de protection

### Pourtant, la discipline de parti a fait qu'une nette majorité a voté contre

*Berne, 05.03.2015/* **Les débats du 4 mars 2015 au Conseil national a montré nettement ceci: il y a des mots très forts et convaincants en faveur de l'initiative «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», qui a été remise fin 2013 avec 110'000 signatures légalisées. Dans les médias, en préliminaire aux débats, l'«Initiative de protection» on en a déjà discuté avec plein engagement. Au plénum, les pour et les contre se sont livrés à de violentes joutes verbales. Le résultat final, 36 Oui, 134 Non et 12 abstentions, indique moins une conviction rationnelle des parlementaires, qu'une stricte discipline de parti ayant manifestement prévalu dans toutes les formations, exception faite de l'UDC. La décision des urnes se fera toutefois sans discipline de parti.**

Dès avant les débats, il y eut de nombreux commentaires médiatiques. L'interview d'Allan Guggenbühl, psychothérapeute pour enfants, parue dans le «Tages-Anzeiger» du 4.3.2015, mérite particulièrement d'être soulignée. Guggenbühl y exprima ses doutes quant à l'utilité de l'information sexuelle précoce en milieu scolaire. De plus, pour la prévention, la menace d'un «Overkill» existe. Il insista: «L'idée que grâce à l'éducation sexuelle à l'école, les enfants modifient notablement leur attitude vis-à-vis de la sexualité, est naïve.» Pourquoi, alors, ne pas opter tout de suite pour le concept



modérateur de pédagogie sexuelle proposé par l'initiative? Malheureusement, il n'y eut pas de réponse.

### Des interventions très fortes en faveur de l'initiative de protection

En tout, dix oratrices et orateurs présentèrent un large éventail d'arguments marquants en faveur de l'initiative. Sebastian Frehner (UDC/BS), Co-président du Comité d'initiative, alla à l'essentiel: «L'éducation sexuelle n'a rien à faire à l'école maternelle!». Jean-Pierre Grin, du canton de Vaud, fit impression en expliquant au plénum pourquoi l'initiative ne s'immisce aucunement dans la souveraineté cantonale. Les droits fondamentaux ne restreignent pas celle-ci.

Les adversaires de l'initiative populaire montrèrent à de multiples reprises qu'ils n'avaient pas compris le but principal de l'initiative, à savoir la protection des enfants de 4 à 8 ans contre une éducation sexuelle blessant leur pudeur. Au premier rang de ceux-ci, Johann Schneider-Ammann, Conseiller fédéral, qui recommanda le rejet de l'initiative au motif qu'elle ne protégerait pas les enfants et adolescents contre les violences sexuelles, les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. Ne se trompe-t-il pas grossièrement sur l'âge des enfants concernés?

Il y eut l'amusante communication faite par Hans-Peter Portmann (PLR/ZH) au plénum; il affirma en effet que la porte-parole de la Commission Galladé avait demandé une sex-box au département de l'instruction publique de Bâle-Ville, mais ne l'avait pas obtenue, au motif qu'elle n'était pas destinée à une telle catégorie de public! Les Bâlois auraient-ils encore quelque chose à cacher?

Suite de la page 5

Plusieurs adversaires de l'initiative populaire marquèrent leur respect sur un point, en reconnaissant que celle-ci avait déjà bien réussi, puisqu'elle avait clairement désigné des anomalies apparaissant çà et là en ce qui concerne l'éducation sexuelle, fait reculer le Plan d'études 21, neutralisé l'éducation sexuelle bâloise et contribué à ce que le «Centre de compétences Education sexuelle à l'école», de Lucerne, soit fermé. Ils en conclurent que l'initiative pouvait maintenant être retirée, puisqu'elle avait déjà atteint tous ses objectifs. C'est loin d'être vrai, argumenta Toni Bortoluzzi (UDC/ZH), tant que l'OFSP, prévoit dans sa stratégie l'instauration de l'éducation sexuelle obligatoire dès l'école maternelle.

Les arguments d'Yvonne Gilli (PS/SG) sont excessivement hasardeux lorsqu'elle affirme: «Il y a des droits sexuels fondamentaux dont la défense est notre mission à nous tous», reliant cela à l'exigence d'une éducation sexuelle obligatoire dès l'école maternelle. Ces droits fondamentaux, précisément, ne se trouvent pas dans le droit constitutionnel fédéral, écrit ou non écrit. Ceci est bien plus le symptôme de la «déformation professionnelle» d'une Conseillère nationale qui est en même temps présidente du groupe d'intérêt «Santé sexuelle Suisse». Ou alors, a-t-elle découvert la prévention

comme étant une niche de marché dont elle veut faire un modèle d'activité? (cf. à ce sujet ce que dit Allan Guggenbühl dans le Tages-Anzeiger).

### Ne touchez pas à nos enfants!

«Les cours de prévention à l'école maternelle sans contenus sexuels ne protègent pas contre les abus perpétrés sur des enfants», ont dit quelques adversaires de l'initiative, comme par exemple Bea Heim (PS/SO). Selon elle, l'initiative fait le jeu des pédophiles. «Faux!», rétorquèrent les défenseurs de l'initiative, renvoyant aux affirmations de spécialistes, e.a. le Prof. Remo Largo. Allan Guggenbühl lui aussi a déclaré dans son interview: «Quand on parle directement à des enfants, leur réaction est qu'ils éprouvent de la honte». C'est ce que confirme aussi Tabea Freitag, de Hanovre, thérapeute des traumatismes et psychologue allemande connue: «Si un plan d'études établit des objectifs bien définis pour une éducation sexuelle dès l'école maternelle (à partir de 4 ans), alors le danger est grand que par leur réponse, les enseignants aillent nettement au-delà de la question que pose l'enfant. Beaucoup d'enfants ne peuvent plus intégrer cette réponse et en restent troublés. La pudeur et les limites des enfants sont ainsi lésées et, finalement, cela favorise les abus sexuels.» ■

# Appel à dons:

L'initiative populaire dépend  
totalement de votre soutien.  
Merci de nous aider, par un don,  
à en supporter les coûts.

**Notre astuce: Mieux vaut le virement  
régulier d'un petit don, qu'un don important  
une seule fois. Merci beaucoup!**

**Compte: CP 70-80 80 80-1**



**OUI À LA PROTECTION**  
**contre la sexualisation**  
**à l'école maternelle**  
**et à l'école primaire**

Impressum:

**Initiative de protection – actualité** paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.–, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Comité interpartis «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, Fax 061 702 01 04, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **Compte postal:** 70-80 80 80-1 / © **Comité d'initiative** / **Images:** p. 1: m.à.d.; p. 2, 3, 4: www.parlament.ch; p. 3: Lukas Lehmann, Keystone / **Maquette:** GOAL AG für Werbung und Public relations, 8600 Dübendorf / **Impression:** Engelberger Druck AG, 6370 Stans.